



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

AVRIL 2010 À MARS 2011

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU RAPPORT	4
INTRODUCTION	5
1. ACTION POLITIQUE	6
AGENCES DE PLACEMENT	6
DISPARITÉ DE TRAITEMENT	7
HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL	7
SALAIRE MINIMUM	7
FRONT DE DÉFENSE DES NON-SYNDIQUÉES	8
COMMISSION DE L'ÉQUITÉ SALARIALE	10
RENCONTRE AVEC LA COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL (CNT)	10
COLLABORATION À DES PROJETS DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE	11
CONCERTATION ET COLLABORATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES	12
2. SERVICES D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION POPULAIRE	14
SERVICE D'INFORMATION TÉLÉPHONIQUE	14
TYPES DE PROBLÈMES VÉCUS	15
PORTRAIT DES PERSONNES POUR QUI UN DOSSIER A ÉTÉ OUVERT	16
AUTRES SERVICES D'INFORMATION	17
SÉANCES DE FORMATION	18
PROGRAMME ACTION DIVERSITÉ	20
3. VISIBILITÉ	22
LANCEMENT ET DIFFUSION DE <i>L'ABC DES PERSONNES NON SYNDIQUÉES</i>	22
PROMOTION D'AU BAS DE L'ÉCHELLE	22
INTERVENTIONS MÉDIATIQUES	22
CONFÉRENCES SUR AU BAS DE L'ÉCHELLE	23
SITE INTERNET ET PAGE FACEBOOK	24
4. VIE DÉMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE	24
VIE DÉMOCRATIQUE	24
IMPLICATION DES MEMBRES ET BÉNÉVOLES	25
FÊTE DU 35 ^E ANNIVERSAIRE D'AU BAS DE L'ÉCHELLE	26
BULLETIN	27
5. FINANCEMENT ET GESTION INTERNE	27
RECHERCHE ET DEMANDES DE FINANCEMENT	27
ÉQUIPE DE TRAVAIL	28

PRÉSENTATION DU RAPPORT

Au bas de l'échelle est un groupe d'éducation populaire et de défense des droits des personnes non syndiquées. Nous menons des actions politiques pour la défense et l'amélioration des droits des travailleuses et travailleurs non syndiqués, particulièrement en ce qui concerne la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Nous offrons différents services d'information et de formation sur la LNT : un service d'information téléphonique, des séances de formation sur les normes du travail et sur le harcèlement psychologique au travail, des formations pour les intervenantes et intervenants d'organismes communautaires ou syndicaux et des rencontres d'information sur la médiation. Nous publions également divers documents d'information, d'analyse et de vulgarisation sur les droits au travail, dont plusieurs se retrouvent sur notre site Internet.

L'année d'activités d'Au bas de l'échelle se déroule du 1^{er} avril au 31 mars. Dans ce rapport annuel, il sera donc question des activités qui ont été réalisées du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

C'est lors de l'assemblée d'orientation que les membres adoptent les recommandations (ou priorités) annuelles qui s'appliquent à partir du 1^{er} avril suivant. Voici un bref rappel des recommandations de 2010-2011 votées par l'assemblée générale d'orientation en décembre 2009 :

L'équipe d'Au bas de l'échelle (ABE), en plus de défendre les droits des travailleuses et des travailleurs non syndiqués, de maintenir la qualité des services d'information et de formation, de promouvoir l'implication des membres dans les luttes et les activités du

groupe et d'assurer la bonne santé associative et financière de l'organisme, va prioriser les activités suivantes :

- 1. Tenir une journée d'étude sur la disparité de traitement, à l'occasion des 35 ans d'ABE, et se servir des retombées pour faire avancer le dossier ;*
- 2. Organiser une célébration pour les 35 ans d'ABE ;*
- 3. Repenser le développement des sessions de formation de manière à bien intégrer l'élargissement de l'offre de la nouvelle séance de formation à d'autres organismes que ceux de la communauté haïtienne.*
- 4. Rendre notre site web plus dynamique et plus complet.*

Ce rapport annuel d'activités se divise en cinq chapitres. Le premier chapitre présente nos actions politiques ainsi que celles du Front de défense des non-syndiqués (FDNS), une large coalition coordonnée par Au bas de l'échelle. Le deuxième chapitre rend compte des activités d'éducation populaire réalisées par nos services d'information et de formation. Le troisième chapitre regroupe toutes les activités liées à la visibilité d'Au bas de l'échelle, alors que celles concernant notre vie associative et démocratique se trouvent dans le quatrième chapitre. Le cinquième et dernier chapitre met en évidence les tâches, souvent méconnues, liées au financement et à la gestion interne de l'organisme.

INTRODUCTION

Un travail important a été réalisé cette année autant sur le plan de nos services d'information que sur le plan politique. D'abord, un projet d'envergure a pris fin au printemps 2010 : la production de *L'ABC des personnes non syndiquées*. Un autre événement marquant a culminé en novembre: le 35^e anniversaire d'au bas de l'échelle. Plusieurs mois de préparation ont permis la tenue d'une journée de réflexion sur la disparité de traitement, une fête-anniversaire, ainsi qu'un encan silencieux pour amasser des fonds. Cette journée du 12 novembre a été un franc succès !

Nous avons également travaillé fort cette année à poursuivre nos démarches pour rejoindre les personnes nouvellement arrivées au Québec. Grâce à une subvention du Programme Action diversité du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, nous avons conçu un projet en deux volets : un volet « rencontres individuelles » et un volet « séances de formation ». Nous avons pu ainsi informer plus de 400 personnes sur leurs droits en vertu, principalement, de la *Loi sur normes du travail* et de la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

Nous n'avons pas chômé sur nos dossiers politiques, loin de là ! En plus de la disparité de traitement, nous nous sommes attaqués aux problèmes des agences de placement temporaire, du travail migrant et du harcèlement psychologique.

En ce qui concerne les agences, nous avons utilisé plusieurs tribunes pour faire valoir nos revendications et sensibiliser la population : représentations auprès des ministres du Travail, du Conseil consultatif du travail

et de la main-d'œuvre, des médias, conférences de presse et conférences. Les résultats se font sentir : le dossier des agences de placement temporaire est un dossier de plus en plus chaud !

Un autre dossier important cette année a été celui du travail migrant. Un comité de travail élargi, mis sur pied par le Front de défense des non-syndiqués (FDNS), a organisé une commission d'enquête populaire sur les programmes temporaires de travail. Finalement, une campagne sur les revendications du FDNS pour l'amélioration du recours contre le harcèlement psychologique a permis de récolter plusieurs appuis à la fois d'individus et de groupes.

Nous avons aussi milité activement pour le maintien de la Commission sur l'équité salariale et nous nous sommes impliqués au sein de la Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes. La Coalition en faveur de l'équité salariale a réussi à faire reculer le gouvernement sur l'abolition de la Commission sur l'équité salariale, tandis que la Marche mondiale des femmes, qui s'est tenue à Rimouski en octobre dernier, a attiré près de 10 000 personnes. Notre participation à cette Coordination a permis d'obtenir l'appui de milliers de personnes à travers le Québec à notre revendication pour la hausse du salaire minimum.

Au bas de l'échelle est prêt pour un autre 35 ans de défense des droits des travailleuses et des travailleurs et de lutte pour l'amélioration de leurs conditions de travail, en particulier des personnes non syndiquées !

1. ACTION POLITIQUE

Agences de placement

Au bas de l'échelle milite depuis plusieurs années pour obtenir l'encadrement des pratiques des agences de placement temporaire afin d'assurer une meilleure protection des droits de ces travailleuses et travailleurs.

Sur le plan politique et médiatique

En juin 2010, suite à nos pressions, nous avons obtenu une rencontre avec les membres du cabinet de Sam Hamad, alors ministre du Travail. Lors de cette rencontre, nous avons été informés qu'un avis était demandé au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) sur plusieurs enjeux concernant les agences de placement temporaire, et que le ministre attendrait cet avis avant de procéder à quelque action que ce soit.

Entre temps, une journaliste de l'émission *Enquête*, de la télévision de Radio-Canada, sollicitait notre collaboration à un reportage sur les agences de placement. De nombreux échanges ont eu lieu au cours de la recherche et nous avons participé à l'enregistrement de l'émission. Pour mieux profiter de cette visibilité du dossier « agences », nous avons publié un communiqué et organisé une conférence de presse le lendemain de la diffusion de l'émission, en octobre 2010.

Les aspects abordés dans le cadre de l'émission *Enquête* touchaient surtout les agences frauduleuses spécialisées dans le recrutement et l'exploitation des personnes immigrantes. Nous avons travaillé de concert avec le Centre des travailleuses et des travailleurs immigrants (CTI) pour les suites de l'émission. Une écoute collective de l'émission dans les locaux de CTI a

permis un bon échange avec une vingtaine de travailleuses et travailleurs immigrants. Cette émission de grande écoute a suscité beaucoup d'intérêt sur la question des agences de placement (voir section Interventions médiatiques).

Nous avons obtenu une première rencontre avec la nouvelle ministre du Travail, madame Lise Thériault, au début du mois de décembre 2010. Elle nous a alors assurés de son intention de passer à l'action dès que le CCTM aura remis son avis.

Nous avons ensuite été invités par le CCTM à présenter nos commentaires en répondant aux deux questions : Pourquoi faut-il encadrer les pratiques des agences de placement ? Sur quoi faut-il particulièrement encadrer l'industrie des agences de placement temporaire ? Ce que nous avons fait en janvier 2011. Aux dernières nouvelles, l'avis du CCTM n'a pas encore été déposé.

Nous avons eu la surprise, lors du dernier budget provincial 2011, de découvrir l'annonce d'un investissement de 2 millions de dollars pour combattre le travail au noir généré par des agences de placement temporaire. Pour ce faire, un comité de travail composé de représentantes et représentants de la Commission des normes du travail (CNT), d'Emploi Québec et du ministère du Revenu sera mis sur pied.

De notre côté, nous avons continué notre collaboration avec le CTI et nous menons actuellement une campagne d'information et d'appui en faveur des travailleuses et des travailleurs des agences de placement temporaire. Notre campagne met de l'avant deux revendications principales : permis d'opération obligatoire et coresponsabilité entre les agences et les entreprises utilisatrices. Au cours de la

dernière année, nous avons tenu six réunions de travail avec le CTI.

Disparité de traitement

Au bas de l'échelle a organisé une journée de réflexion sur la disparité de traitement que subissent les travailleuses et les travailleurs atypiques et souvent précaires, priorité n°1 des recommandations de l'année. Cette journée a eu lieu le 12 novembre dernier, dans le cadre des célébrations des 35 ans de l'organisme.

Notre objectif était de mobiliser des personnes pour réfléchir avec nous sur les enjeux de la disparité de traitement, les moyens pour assurer et améliorer les protections aux travailleuses et travailleurs atypiques. Nous voulions les sensibiliser à ces réalités, développer de nouvelles pistes de recherche et de travail et créer des alliances. Les personnes invitées à cette journée étaient notamment des intervenantes et intervenants d'organismes populaires et communautaires, des représentantes et représentants d'organisations syndicales, des universitaires, des juristes, des personnes-clés d'organismes publics, dont la CNT, et le ministère du Travail. Plus de 80 personnes ont répondu à notre invitation et participé aux échanges de cette journée.

La journée était divisée en deux parties : le matin, des présentations ont eu lieu pour alimenter la réflexion et les discussions qui ont pris la forme d'ateliers pendant l'après-midi. Nous avons terminé la journée avec une plénière pour nous approprier, en grand groupe, les discussions des trois ateliers.

La réalisation de cette journée a nécessité l'implication de nombreuses personnes, autant les membres de l'équipe de travail et du conseil d'administration, que les

stagiaires et bénévoles. De plus, des membres du comité ont réalisé des capsules d'entrevues avec des experts, lesquelles ont été diffusées dans les différents ateliers. Plusieurs ont mis la main à la pâte pour effectuer la promotion de l'événement, la gestion des inscriptions, la recherche de financement et l'organisation matérielle et technique. Lors de l'événement, plusieurs personnes se sont affairées à l'installation de la salle, à l'accueil des participants, à l'enregistrement de la journée, aux présentations et animation des ateliers et de la plénière et à régler les détails de dernière minute. Nous considérons que cette journée a été un franc succès et qu'elle laisse des traces importantes, puisque plusieurs des idées recueillies lors de la journée font partie de notre prochain plan de travail et que de nouvelles collaborations sont nées de cette journée.

Harcèlement psychologique au travail

Le dossier concernant le harcèlement psychologique au travail a surtout été traité par le comité du Front de défense des non-syndiqués auquel nous avons participé toute l'année (voir section FDNS). Par ailleurs, nous avons rencontré la CNT pour discuter du suivi de nos revendications sur la prévention du harcèlement psychologique et nous continuons d'analyser les décisions de la Commission des relations du travail (CRT), de documenter les appels que nous recevons et de nous tenir à jour sur les recherches qui sortent sur le sujet.

Salaire minimum

Au bas de l'échelle a demandé une rencontre avec la ministre du Travail pour faire valoir ses arguments en faveur de la hausse du salaire minimum. Nous avons finalement obtenu une rencontre avec les membres du cabinet de la

ministre au mois de décembre dernier. Nous avons, suite à cette rencontre, bon espoir d'obtenir une autre hausse intéressante du salaire minimum. Quelques semaines plus tard, le gouvernement a informé la population d'une hausse de 0.15 \$ l'heure. Nous avons alors publié un communiqué pour dénoncer l'insuffisance de la hausse et faire valoir notre revendication.

Front de défense des non-syndiqués

Le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) est une coalition de plus de 25 organismes populaires et syndicaux. Il lutte depuis plus de 25 ans pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des personnes non-syndiquées et pour l'accès à la syndicalisation. Au bas de l'échelle coordonne la coalition avec l'appui du comité de coordination qui était composé, pour l'année 2010-2011, du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN), du Comité d'action des non-syndiqués (CANOS) de Trois-Rivières et d'Illusion Emploi de Sherbrooke.

Au cours de la dernière année, quatre rencontres d'une journée ont eu lieu. Les deux comités de travail mis sur pied en 2009-2010 ont poursuivi activement leur travail dans le dossier du harcèlement psychologique et des programmes temporaires de travail. Le FDNS a reçu quelques invités durant l'année. La CNT est venue présenter son programme de prévention qui comporte cinq priorités, dont le harcèlement psychologique, ainsi que le résultat de ses enquêtes préventives réalisées dans le secteur agricole à l'été 2009. Quant à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ), elle nous a fait part de ses interventions dans le dossier des travailleuses et travailleurs migrants. Elle a présenté ses avis juridiques, dont la couverture des aides

familiales par la CSST et l'abolition du délai de carence à la RAMQ pour les aides familiales.

Travail migrant

Au printemps 2010, le FDNS a mis sur pied un comité de travail élargi composé de membres du FDNS (l'Association des aides familiales du Québec, le Conseil central du Montréal métropolitain CSN, le Centre d'appui aux travailleurs agricoles/TUAC, Au bas de l'échelle et le Centre des travailleurs immigrants) et de groupes non membres qui ont la préoccupation commune d'améliorer la situation des personnes qui viennent travailler temporairement au Québec. Ce comité de travail, coordonné par Au bas de l'échelle, s'est rencontré à quatre reprises durant l'année. Se voulant d'abord exploratoire pour échanger de l'information concernant les programmes temporaires, une action commune a tout de même vu le jour. Une commission d'enquête populaire sur les programmes temporaires de travail a donc été organisée le 16 décembre 2010 dans le cadre de la Journée internationale des migrants. Au menu de cette journée, on retrouvait le témoignage d'une aide familiale et d'un travailleur agricole saisonnier. Il y avait aussi des témoins experts (juristes et autres) pour définir la problématique et des commissaires (représentants de diverses organisations) qui ont formulé des constats et défini des pistes d'action. Le FDNS a profité de cette journée pour présenter ses principales revendications et pour lancer son document d'analyse : *L'amélioration des conditions de travail et de vie des travailleuses et des travailleurs migrants : une question de dignité!* Plus de 80 personnes étaient présentes lors de cette commission.

La représentante d' Au bas de l'échelle au FDNS a aussi donné quelques formations

sur les programmes de travail temporaire, dont deux à la Table interdiocésaine des travailleurs migrants, une formation à une rencontre nationale du Mouvement des travailleurs chrétiens et une au Comité d'action en santé-sécurité du Conseil central du Montréal métropolitain CSN.

Harcèlement psychologique

Au 1^{er} juin 2010, le FDNS lançait une campagne de lettres d'appui à ses revendications sur le harcèlement psychologique. Les individus et les groupes étaient invités à signer la lettre et à la retourner au FDNS. Le CANOS de Trois-Rivières est l'organisme porte-parole du FDNS pour ce dossier, et le comité de travail est composé d'Au bas de l'échelle, d'Illusion Emploi, du Conseil central du Montréal métropolitain CSN et de la CSQ. Plus de 80 groupes et organisations syndicales et près de 375 personnes ont appuyé la campagne. Toutes les lettres ont été remises à la ministre du Travail en janvier 2010 lors d'une rencontre du comité de travail avec celle-ci. Le FDNS lui a présenté ses revendications et a mis l'emphase sur l'importance de la prévention et le renforcement des obligations de l'employeur.

La plate-forme de revendications du FDNS sur le harcèlement psychologique a aussi été présentée par le CANOS dans différents événements, notamment lors du Forum social régional du Saguenay-Lac-St-Jean à l'automne 2010 et à quelques assemblées générales, dont celles d'Illusion Emploi à Sherbrooke et du Conseil central du Montréal métropolitain CSN.

Salaires minimum

Malgré la quantité importante de travail accompli dans les dossiers du travail

migrant et du harcèlement psychologique, celui portant sur le salaire minimum n'est pas resté inactif! Un communiqué conjoint avec le Collectif pour un Québec sans pauvreté a été envoyé le 1^{er} mai 2010. L'augmentation de 50 cents a été saluée, en mentionnant toutefois l'importance de poursuivre les augmentations dans les années à venir. La couverture médiatique a été modeste. Quelques entrevues ont tout de même été données par Au bas de l'échelle, au nom du FDNS, dont deux à la télé (CBC Radio-Canada et LCN) et à la presse écrite.

Participation au 47^e congrès de l'ACRI

En juin 2010, le FDNS a eu l'opportunité d'être panéliste lors d'un atelier du Congrès de l'ACRI. Sous le thème: « Quelles voix/voies pour les exclus du Wagner Act? Défis et opportunités des groupes de défense de droit / représentation des travailleurs et de leurs coalitions avec le mouvement syndical », deux membres du FDNS, dont la représentante d'Au bas de l'échelle, ont présenté la possibilité de jonction entre le milieu syndical et les organismes de défense de droits.

Projet de recherche

Le FDNS a participé au printemps 2010 à une recherche intitulée: *Coalitions et groupes d'intérêt au Canada: dynamiques, enjeux et reconfigurations de l'action politique*. Après un premier type de consultation en ligne, le FDNS a été ciblé pour faire partie des coalitions étudiées plus en détail. Ainsi, près d'une dizaine de personnes qui étaient en lien avec le FDNS ou qui l'avaient été, ont été rencontrées.

Commission de l'équité salariale

La lutte pour son maintien

Lors du budget du printemps 2010, le ministre Bachand a annoncé l'abolition de nombreux organismes gouvernementaux, dont la Commission de l'équité salariale (CES). Le projet de loi 130 déposé en novembre 2010 (qui visait la réduction et le contrôle des dépenses de l'État en abolissant et en restructurant certains organismes) prévoyait que la CES devait être abolie et que ses activités devaient être transférées à la Commission des normes du travail.

Une quinzaine de groupes de femmes, de syndicats et de groupes de défense des travailleuses et travailleurs, dont Au bas de l'échelle, se sont mobilisés par le biais de la Coalition en faveur de l'équité salariale et ont milité pour le maintien de la CES. La Coalition a donc multiplié les efforts pour convaincre le gouvernement de faire marche arrière : 1) présentation d'un mémoire mettant de l'avant les arguments de la Coalition pour le maintien de la CES au Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre (CCTM) chargé d'étudier la question de l'abolition de la CES; 2) envoi de ce mémoire aux ministres concernés par l'abolition de la CES, ainsi qu'à l'opposition; 3) rencontres avec la ministre du Travail, Mme Lise Thériault, et la porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine, Mme Louise Beaudoin; 4) entrevues dans les médias et les journaux pour alerter la population à propos des conséquences de l'abolition de la CES et du transfert de ses activités vers un autre organisme non spécialisé en équité salariale; 5) présentation d'un mémoire à la Commission des finances publiques sur le projet de loi 130.

Au bas de l'échelle a participé aux rencontres de la Coalition et a tout particulièrement été impliqué lors de la présentation au CCTM et des rencontres avec la ministre du Travail et la porte-parole de l'opposition en matière de condition féminine. En février 2011, la présidente du Conseil du Trésor, Mme Michelle Courchesne, a annoncé que le gouvernement permettra à la Commission actuelle de continuer à fonctionner normalement pendant plusieurs années. La Coalition s'en est réjouie, mais continue d'être vigilante et de suivre la situation de près.

Rencontre avec la présidente de la CES

La nouvelle présidente de la CES, Mme Marie Rinfret, a demandé à rencontrer Au bas de l'échelle au début de son mandat. Ont été discutés les travaux qu'effectuera la CES au cours des prochains mois, ainsi que les meilleures façons pour rejoindre les personnes non syndiquées. La CES cherche à les rejoindre parce que les travailleuses et travailleurs ont jusqu'au 31 mai 2011 pour déposer une plainte contre leur employeur, sans perte de rétroactivité. Afin de mieux informer les personnes non syndiquées de ce délai, Au bas de l'échelle s'est engagé à inscrire l'information sur son site Internet, à demander aux personnes appelant son service téléphonique si un exercice d'équité salariale a été fait dans leur milieu de travail et à les référer, au besoin, à la CES (ainsi qu'à un groupe de défense des droits spécialisé en équité salariale).

Rencontre avec la Commission des normes du travail (CNT)

Depuis plusieurs années, Au bas de l'échelle rencontre la CNT au moins une fois par année. Ces rencontres permettent d'obtenir de l'information sur le

traitement des plaintes, les projets de la Commission et l'interprétation de Loi faite par la CNT. Au bas de l'échelle en profite également pour informer la Commission des problèmes relevés par son service d'information téléphonique et pour la sensibiliser à certains dossiers politiques. Cette année Au bas de l'échelle a rencontré la CNT à deux reprises.

En juillet 2010, les discussions ont porté principalement sur le harcèlement psychologique, sur des problèmes avec la médiation des plaintes par la CNT ainsi que sur les agences de placement temporaire.

En matière de harcèlement psychologique, nous avons mis l'accent sur l'importance de la prévention et des obligations de l'employeur en cette matière. Dans le dossier des agences de placement, nous avons abordé le cas des agences frauduleuses ainsi que la question de l'identification de l'employeur. Finalement, nous avons fait part de nos préoccupations concernant le processus de traitement des plaintes déposées à la CNT : l'accessibilité à la justice, dont la possibilité d'obtenir de l'information dans plusieurs langues et de déposer une plainte en personne, la non-uniformité des approches adoptées par les médiateurs, ainsi que les problèmes vécus par plusieurs personnes lors d'une des étapes du traitement de leur plainte par la CNT.

Ces problèmes, avec le traitement des plaintes, ont été discutés plus en détail lors d'une seconde rencontre avec la CNT, en octobre 2010.

Sur invitation de la CNT, nous avons également participé à l'automne à un groupe de discussion sur notre perception de la CNT et de ses services. Sous la supervision de la firme de

sondage CROP, ce groupe de discussion a réuni plusieurs « partenaires » de la CNT, dont des groupes de défense des travailleurs comme Au bas de l'échelle, l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal et plusieurs organisations représentant des employeurs.

Collaboration à des projets de recherche universitaire

ARUC « Innovations, travail et emploi »

Cette année, Au bas de l'échelle a été approché pour faire partie d'une nouvelle équipe de recherche étudiant les agences de location de main-d'œuvre. Il s'agit d'un projet de l'Alliance de recherche universités-communautés (ARUC) « Innovations, travail et emploi » basée au Département de relations industrielles de l'Université Laval.

L'équipe de recherche comprendra un professeur de l'Université Laval, une professeure de l'UQAM, la Commission des normes du travail et Au bas de l'échelle.

L'étude, qui vise à tracer un portrait des conditions de travail et de la condition sociale des travailleuses et travailleurs d'agence et à mieux comprendre les pratiques de ces agences en matière de normes du travail, de relations de travail et de santé et sécurité du travail, devrait durer un an et prendre fin en mai 2012.

Au bas de l'échelle participera à toutes les étapes de réalisation de la recherche, de sa conception à sa diffusion.

Recherches sur le harcèlement psychologique

Une étudiante de l'Université de Sydney (Australie) a fait une entrevue avec Au bas de l'échelle pour sa thèse de doctorat portant sur l'histoire du recours

québécois contre le harcèlement psychologique au travail. L'entretien a porté tout particulièrement sur le rôle d'au bas de l'échelle dans la création du recours ainsi que sur notre appréciation de son efficacité.

Nous avons aussi répondu à la demande d'une chercheuse doctorante de l'Université Paris Descartes dont la thèse portait sur le harcèlement psychologique au travail. Sa recherche visait à établir des liens entre les changements organisationnels et le harcèlement en milieu de travail. Nous avons accepté de diffuser son questionnaire sur notre site Internet et notre page Facebook. Les résultats de son étude comparative entre différents pays seront sûrement intéressants.

Concertation et collaboration avec d'autres organismes

Nous travaillons en concertation avec de nombreux organismes. En plus de coordonner le FDNS, Au bas de l'échelle a été impliqué principalement dans la Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes et dans le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Nous avons également participé à plusieurs événements, actions ou conférences.

Coordination du Québec de la Marche mondiale des femmes (CQMMF)

Au bas de l'échelle est membre de la CQMMF et participe, à titre d'organisme porteur de la revendication pour la hausse du salaire minimum, à différentes instances de la Marche. Cette année, nous avons participé à six journées de rencontres nationales pour la planification des différents aspects de la Marche et ensuite pour le bilan des réalisations. Nous avons aussi participé à trois réunions du comité de suivi pour ajuster la stratégie politique visant à faire

valoir les revendications de la Marche auprès des décideurs. Nous avons également collaboré à la rédaction d'un argumentaire pour la revendication portant sur le salaire minimum et planifié la mise en scène de la présentation de la revendication lors du spectacle de clôture de la Marche, le 17 octobre à Rimouski. Nous étions présents lors de la Marche qui, rappelons-le, a attiré près de 10 000 personnes dans les rues de Rimouski. Nous avons aussi participé à deux des conférences de presse organisées par la CQMMF. Cette participation a fait connaître notre lutte pour la hausse du salaire minimum auprès de milliers de personnes à travers le Québec et dans le monde, puisque la Marche des femmes est mondiale et que les revendications portées par un pays sont connues et partagées entre les participantes au niveau international.

Collectif pour un Québec sans pauvreté

Au bas de l'échelle a assisté à quatre rencontres nationales du Collectif pour un Québec sans pauvreté. Nous y avons également agi comme membre de l'exécutif de l'hiver 2010 à l'automne 2010. Au bas de l'échelle a fait partie de la délégation pour présenter le mémoire du Collectif lors des consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec à l'hiver 2010.

Table de concertation pour les réfugiés et immigrants (TCRI)

Nous avons participé comme panéliste au débat-conférence intitulé *L'action communautaire au cœur de l'accueil des immigrants*. Ce débat se tenait dans le cadre des 30 ans de la Table de concertation pour les réfugiés et immigrants (TCRI). Ce fut une belle occasion de présenter le travail de notre organisme pour la défense des travailleuses et travailleurs immigrants et

de dénoncer (encore et toujours) les pratiques abusives des agences de placement temporaire.

Collaborations et appuis

- Participation à la Coalition du 1^{er} mai organisée sous le thème *Pour un Québec équitable* pour demander la sauvegarde des services publics et des conditions de travail décentes pour toutes et pour tous et participation à la marche;

-Participation à la conférence sur le harcèlement sexuel au travail dans le cadre des 30 ans du Groupe d'aide et d'intervention sur le harcèlement sexuel au travail (GAIHST) et participation à la fête qui a suivi;

-Participation à une activité de sensibilisation sur le salaire minimum organisée par L'écho des femmes de la Petite-Patrie dans le cadre des activités de la Marche mondiale des femmes;

- Participation au Colloque international sur le renouvellement de la social-démocratie, deux jours à l'UQAM;

- Participation à la XIV^e Journée de Droit social et du travail à l'UQAM portant sur le temps de travail et la conciliation famille/travail ;

-Participation à la marche aux parapluies en appui à Centraide ;

-Participation à la première manifestation contre la hausse des tarifs annoncée par le budget Bachand en 2010;

- Participation à une formation organisée par la CQMMF sur les actions de désobéissance civile ;

-Participation à la manifestation prébudgétaire contre les hausses des tarifs et la privatisation des services publics en 2011 ;

-Participation à la rédaction de commentaires sur le projet de convention

internationale sur les travailleuses domestiques;

Au bas de l'échelle a aussi donné son appui à différentes campagnes et luttes.

Au bas de l'échelle en tant que membre

Au bas de l'échelle est membre organismes, coalitions ou regroupements suivants avec lesquels nous partageons plusieurs préoccupations et certaines luttes :

- *Centre de formation populaire (CFP)*
- *Coalition du 1^{er} mai*
- *Coalition en faveur de l'équité salariale*
- *Coalition québécoise contre les ateliers de misère*
- *Coalition pour l'accès à l'aide juridique*
- *Collectif pour un Québec sans pauvreté*
- *Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT)*
- *Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes (CQMMF)*
- *Fédération des femmes du Québec (FFQ)*
- *Front de défense des non-syndiqués (FDNS)*
- *Ligue des droits et libertés*
- *Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes*
- *Table régionale des organismes volontaires d'éducation populaire de Montréal (TROVEP)*

2. SERVICES D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION POPULAIRE

Service d'information téléphonique

Le service d'information téléphonique est essentiel à la mission de notre organisme. Il permet :

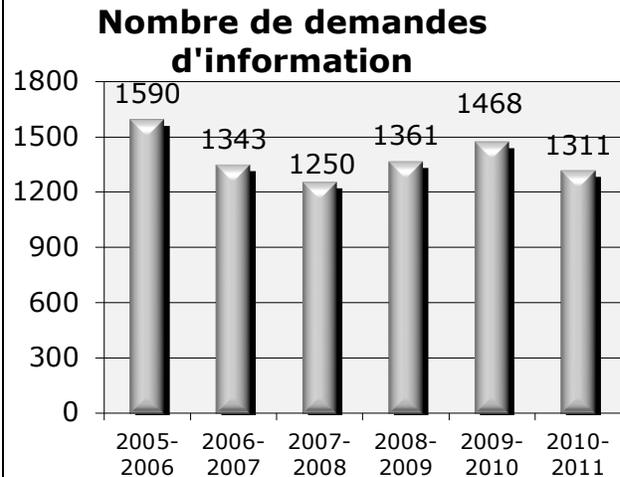
- d'informer gratuitement les personnes qui communiquent avec nous sur leurs droits au travail et sur les recours qu'elles peuvent exercer;
- de soutenir les personnes non syndiquées dans leur démarche pour faire respecter leurs droits;
- de les encourager à s'impliquer dans nos luttes politiques;
- d'acquérir une meilleure connaissance des conditions de travail réservées aux personnes non syndiquées, des difficultés auxquelles elles se heurtent dans l'exercice de leur emploi et des stratégies déployées par leurs employeurs afin d'éviter la *Loi sur les normes du travail* (LNT).

Cette année, le service d'information téléphonique a été fourni par l'équipe de la permanence et, pendant l'année scolaire, par une stagiaire de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, une stagiaire de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que, pendant quelques mois, par deux juristes bénévoles.

Le nombre de demandes d'information

En comptabilisant les demandes faites par téléphone, par courrier et celles sur place, nous avons répondu à 1311 demandes (dont 68 % provenaient de femmes) comparativement à 1468 l'an passé, soit une baisse de 10,7 %.

Nous pensons que cette baisse s'explique, entre autres, par la présence d'une seule stagiaire en droit à partir de janvier pour nous prêter main-forte au service d'information, au lieu de deux comme à l'habitude.



Le nombre de dossiers ouverts

Règle générale, un dossier est ouvert lorsque la personne peut exercer un recours en vertu de la LNT ou lorsque l'issue de ses démarches comporte un intérêt juridique ou politique particulier. Dans ces situations, il y a d'ailleurs de fortes chances qu'elle nous contacte plus d'une fois.

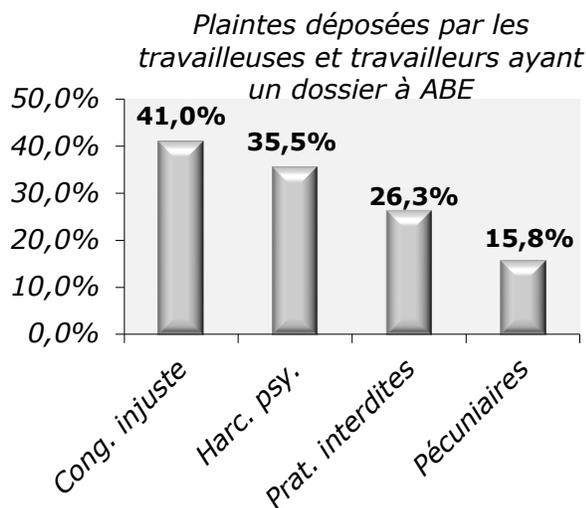
Le nombre de dossiers ouverts a augmenté cette année : 580 par rapport à 519 l'an dernier. Nous croyons que plusieurs raisons expliquent cette augmentation, notamment le fait que nous avons ouvert un dossier pour chaque personne rencontrée dans le cadre de notre projet de rencontres individuelles subventionné par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). De plus, il y a certaines situations que nous voulions documenter en détail, par exemple, les cas où une personne avait trouvé son emploi par l'intermédiaire d'une agence de location de personnel ou

lorsqu'une personne rencontrait des problèmes lors du traitement de sa plainte par la CNT.

Types de problèmes vécus

Les types de problèmes vécus par les personnes non syndiquées, dont font état nos dossiers, sont classés ici en fonction des quatre principaux types de plaintes reçues par la CNT, soit : la plainte pécuniaire, la plainte contre une pratique interdite, la plainte contre un congédiement injuste et la plainte contre le harcèlement psychologique.

Les cas de congédiements injustes (41,0 %) arrivent au premier rang des plaintes déposées par les personnes pour qui l'on a ouvert un dossier au cours de l'année. Viennent ensuite les plaintes contre le harcèlement psychologique au travail (35,5 %). Il faut souligner que ce pourcentage n'inclut que les dossiers pour lesquels il y avait un recours à la CNT. Si l'on ajoute les personnes syndiquées et celles dont l'employeur est sous juridiction fédérale, le pourcentage augmente à 37,0 %. Suivent ensuite les plaintes contre une pratique interdite (26,3 %) et, au dernier rang, les plaintes pécuniaires (15,8 %).



Cette année encore, les plaintes contre les pratiques interdites sont principalement liées aux absences pour maladie ou accident.

Nous devons souligner qu'un même dossier peut regrouper plusieurs infractions différentes.

Il arrive fréquemment que nous constatons, dans un même dossier, plusieurs infractions à d'autres lois, telles la *Charte des droits et libertés de la personne*, la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* et le *Code civil du Québec*.

Notons enfin qu'il nous est difficile de faire un portrait très précis des plaintes qui ont été effectivement déposées à la CNT, car les personnes ne nous informent pas toujours des derniers développements dans leur dossier. Nous tentons donc de faire le plus de suivis possible auprès des personnes ayant déjà fait appel à notre service d'information.

Pour tracer un portrait plus complet des problèmes vécus par les personnes non syndiquées, il est pertinent de s'intéresser non seulement aux plaintes qu'elles ont déposées, mais aussi aux informations que nous leur avons transmises. Par notre service d'information téléphonique, nous informons les personnes non syndiquées sur leurs droits et recours prévus principalement par la *Loi sur les normes du travail*, mais aussi par d'autres lois. Le tableau suivant fait état des domaines sur lesquels nous donnons le plus de renseignements.

Informations transmises au service d'information téléphonique

Domaine d'information	Nombre de dossiers	Proportion des dossiers dans lesquels ces informations ont été fournies
Congédiement injuste	273	47,1 %
Harcèlement psychologique	152	26,2 %
Recours civils	100	17,2 %
Chômage	99	17,1 %
Pratique interdite (maladie)	95	16,4 %
Droits de la personne	86	14,8 %
Santé et sécurité du travail	69	11,9 %
Pratique interdite (enceinte)	42	7,2 %
Pratique interdite (autres droits)	39	6,7 %

Portrait des personnes pour qui un dossier a été ouvert

La compilation des données contenues dans les dossiers de service permet de dresser un portrait somme toute assez précis des personnes qui nous ont contactés :

- 95,0 % n'étaient pas syndiquées;
- 65,9 % étaient des femmes;
- 20,0 % étaient des jeunes de 30 ans et moins;
- 42,9 % avaient moins de deux ans de service continu;
- 16,7 % avaient plus de 10 ans de service continu;
- 54,7 % n'étaient plus à l'emploi;
- 25% des personnes qui ont perdu leur emploi n'avaient pas deux ans de service continu, ce qui les a exclues

du recours contre le congédiement injuste;

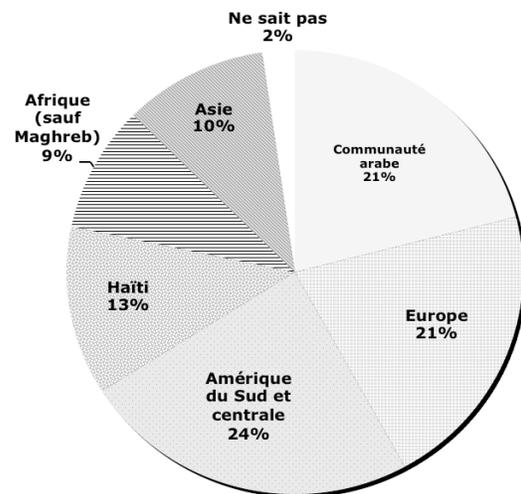
- 93,2 % avaient le français comme langue d'usage, 4,7 % l'anglais et 2,1 % une autre langue (principalement une langue ou dialecte chinois).

Ce portrait est sensiblement le même que l'an dernier, sauf le nombre de personnes qui ont moins de deux ans de service continu qui a diminué de plus de 10 points de pourcentage.

Les communautés culturelles

Depuis quelques années, Au bas de l'échelle multiplie les efforts afin de rejoindre davantage les personnes provenant de différentes communautés culturelles.

Provenance des travailleuses et travailleurs issus des communautés culturelles

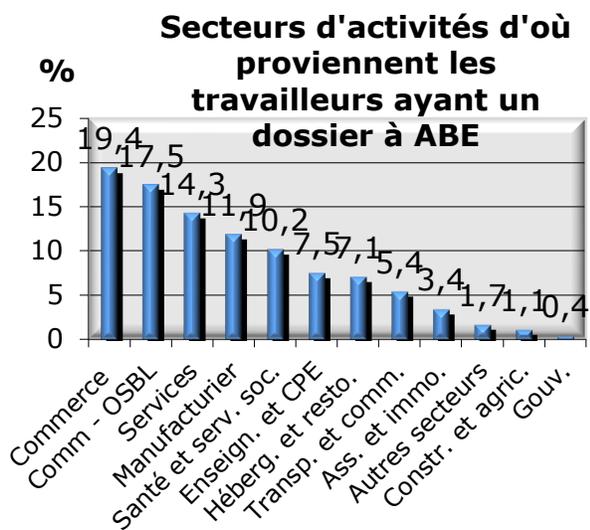


Cette année, elles ont représenté 37,0 % de nos dossiers, soit une très légère baisse de 1,5 point de pourcentage par rapport à l'an dernier. Toutefois, nous avons rejoint des centaines de personnes des communautés culturelles par le biais des activités du projet subventionné par le Programme Action diversité (voir plus loin). Faisant suite à quelques années de

projets avec la communauté haïtienne, le nombre de personnes de cette communauté qui nous appellent continue de croître, passant de 11,5 % en 2009-2010 à 12,3 % cette année. Notons finalement une augmentation de 25 % des informations fournies aux personnes de la communauté asiatique qui représentent maintenant 10,2 % de toutes les personnes issues des communautés culturelles rejointes par le service d'information. Cette hausse est en grande partie attribuable au nouveau projet d'information et de formation du Programme Action diversité qui visait particulièrement les personnes issues des pays asiatiques.

Les secteurs d'activités

Les personnes qui ont un dossier travaillaient principalement dans le secteur du commerce de détail ou de gros (19,4 %), dans le milieu communautaire (OSBL) (17,5 %), dans les services (14,3 %) et dans l'industrie manufacturière (11,9 %). Suivent ensuite le secteur de la santé et des services sociaux (qui a augmenté de 4,7 % pour atteindre 10,2 %) et celui de l'hébergement et de la restauration (7,1 %). Consultez le tableau ci-dessous pour la liste complète des secteurs d'activités.



Autres services d'information

Les rencontres d'information

Encore une fois cette année, nous avons offert deux types de rencontres d'information : l'une sur le recours contre le harcèlement psychologique au travail et l'autre sur la médiation à la CNT.

La rencontre sur le harcèlement psychologique s'adresse aux personnes non syndiquées qui sont couvertes par la LNT et qui désirent mieux connaître ce recours. Quant à la rencontre sur la médiation, elle s'adresse aux personnes qui ont déjà déposé une plainte contre une pratique interdite, contre un congédiement sans cause juste et suffisante ou contre le harcèlement psychologique au travail. La rencontre sur la médiation vise à donner aux personnes non syndiquées de l'information sur le cheminement des plaintes déposées à la CNT et à les préparer au processus de la médiation.

Ces rencontres permettent aussi de briser l'isolement des personnes, de favoriser la prise en charge collective de leurs droits, de promouvoir le membership et de faire connaître les avantages de la syndicalisation.

Cette année, 83 personnes ont assisté à l'une ou l'autre des 14 séances tenues au cours de l'année comparativement à 99 l'année dernière et 111 l'année précédente. C'est surtout le nombre de personnes présentes aux rencontres d'information sur le harcèlement psychologique qui a baissé.

Les cliniques juridiques

La clinique juridique est assumée par une avocate ou un avocat spécialisé en droit du travail assisté par une personne de l'équipe de la permanence. À cette

occasion, la personne lésée obtient un avis juridique sur son dossier : cela lui permet de connaître ses chances de succès et de savoir ce qui pourrait être un règlement juste dans le cadre d'une entente hors cour.

Cette année, 13 personnes ont profité d'une clinique juridique, comparativement à 10 l'année dernière.

La formation juridique

Cette formation porte sur les diverses lois du travail du Québec et plus particulièrement sur la *Loi sur les normes du travail*.

Elle s'adresse tant aux personnes intervenant auprès d'individus aux prises avec des problèmes au travail qu'aux personnes intéressées à connaître davantage la *Loi sur les normes du travail*. Elle sert également à la formation de nos stagiaires et de nos nouvelles ou nouveaux employés.

D'une durée de 17 heures, la formation est donnée à la fin de l'été par une avocate spécialisée en droit du travail. Quinze personnes y ont assisté cette année.

La formation pour les intervenants

Créée il y a quatre ans à la demande du milieu, cette formation s'adresse aux intervenants et intervenantes communautaires.

Cette formation d'une journée compte deux parties : une première portant sur la *Loi sur les normes du travail* de façon générale et une seconde portant exclusivement sur le harcèlement psychologique. La formation a été donnée conjointement par deux personnes de l'équipe de la permanence. Quinze personnes y ont assisté.

Séances de formation

Au bas de l'échelle offre des séances de formation sur la *Loi sur les normes du travail* à des organismes de Montréal et des environs qui en font la demande. Ces séances ont un effet multiplicateur sur la connaissance de la loi. Elles permettent aussi de faire connaître Au bas de l'échelle et son service d'information téléphonique. Ces séances durent généralement trois heures (150 séances cette année), mais nous offrons également des séances plus courtes de deux heures et demi ou de deux heures, et quelques séances spéciales d'une heure 15 minutes offertes généralement dans les écoles. Trente-cinq séances de deux heures ou moins ont été offertes.

Nous avons continué à offrir la séance intitulée « Halte aux abus » cette année. Cette séance porte également sur les normes du travail, mais elle met plus d'emphase sur les recours juridiques ou les stratégies possibles pour les faire respecter. Elle vise à encourager les participantes et les participants à défendre leurs droits. Elle accorde également plus de temps au harcèlement psychologique au travail. Le projet qui a permis de créer cette séance en 2009 visait d'abord les femmes peu scolarisées de la communauté haïtienne (projets spéciaux pour la communauté haïtienne). En accord avec la recommandation n° 3 de 2010-2011, nous avons offert cette nouvelle formation à d'autres organismes que ceux de la communauté haïtienne, mais surtout aux personnes nouvellement arrivées au Québec (voir « Programme Action diversité- Séances Halte aux abus » plus loin).

Limiter la croissance

Nouveauté cette année : nous avons dû établir de nouvelles règles dans l'offre des séances pour bien contrôler le

développement des séances de formation, de manière à offrir moins de séances régulières tout en élargissant l'offre de la nouvelle séance « Halte aux abus » (recommandation n° 3). Le grand nombre de séances offertes l'an dernier ayant mis à l'épreuve nos finances, nous avons décidé d'exiger un montant minimum de 50 \$ pour le paiement de chaque séance régulière qui coûte normalement 125 \$. De plus, nous avons appliqué la règle du minimum de 10 participantes et participants pour chaque séance, de manière plus sévère.

Ces nouvelles règles nous ont permis d'améliorer la situation financière liée à l'offre de séances de formation, tout en gérant la décroissance : 50 séances de moins ont ainsi été offertes cette année.

Nombre de séances et de personnes participantes

Toutes séances confondues, nous avons donc offert 216 séances en 2010-2011, contre 266 l'an dernier. Nous avons rejoint 2 970 personnes (625 personnes de moins qu'en 2009-2010). Nous sommes très satisfaits de ce résultat et nous espérons nous maintenir à un niveau similaire l'an prochain (autour de 200 séances).

Il y a eu une moyenne de 14 participantes ou participants par séance, ce qui est identique à l'an dernier.

Types de personnes rejointes

Les organismes qui demandent des séances de formation desservent souvent des groupes particuliers : personnes nouvellement arrivées, jeunes ou femmes. On parle de groupes mixtes quand ce n'est pas le cas.

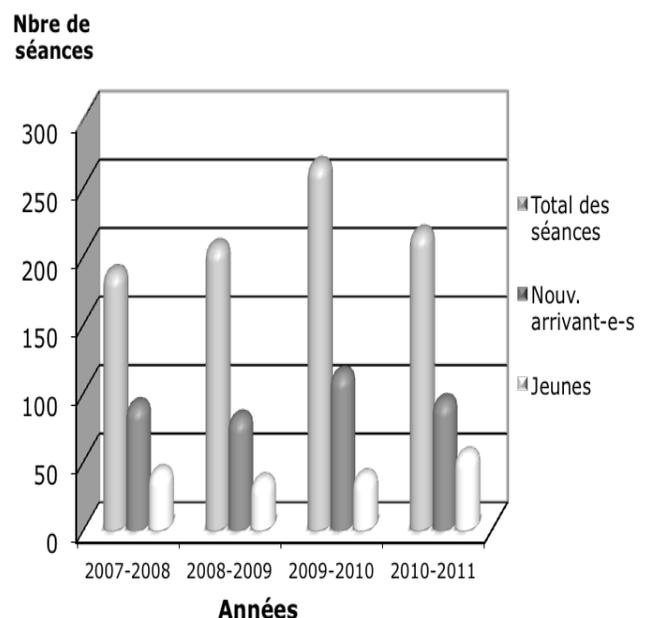
Comme toujours, ce sont les personnes nouvellement arrivées que nous

rejoignons le plus : 93 séances leur ont été offertes cette année, principalement dans des cours de francisation, mais aussi dans des programmes d'insertion au marché du travail. Le deuxième groupe que nous rejoignons le plus concerne les jeunes, avec 54 séances cette année.

Le pourcentage de séances offertes aux nouvelles et nouveaux arrivants a très légèrement augmenté, de 42 % à 43 %. Par contre, le pourcentage de séances données aux jeunes a beaucoup augmenté passant de 14 % à 25 %. Nous avons donné plus de séances à des jeunes nouvellement arrivés cette année grâce aux suites des projets spéciaux pour la communauté haïtienne que nous avons réalisés l'an dernier.

Le pourcentage de séances offertes aux groupes de femmes est resté exactement le même (9 %), mais celui des groupes mixtes a diminué de 33 % à 22 %.

Nombre et type de personnes rejointes



Types d'organismes selon les services offerts

Les organismes qui demandent ces séances offrent majoritairement des services d'insertion ou de développement de l'employabilité (53 %), suivi des services de francisation (28 %). Les organismes offrant des services de recherche d'emploi viennent en troisième position avec 11 %, mais beaucoup d'organismes d'employabilité ou d'insertion offrent aussi ces services. La plupart des autres organismes sont des écoles secondaires ou des collèges de formation professionnelle.

La proportion de femmes qui assistent aux séances a légèrement augmenté depuis l'année dernière (2 % de plus), mais se situe tout de même autour de 58 %. En chiffres absolus, nous avons rejoint 1 722 femmes et 1248 hommes.

Évaluation des séances

Encore cette année, les évaluations des séances par les participantes et les participants révèlent un haut degré de satisfaction. Les résultats sont presque identiques à l'année dernière.

L'acquisition de connaissances, la clarté de la présentation et le dynamisme de la formatrice ou du formateur ainsi que son encouragement à la participation ont été évalués positivement dans 96 % des cas. Une plus grande proportion de séances ont été évaluées (89 %). Les personnes qui ont pris la peine de nous écrire des commentaires ont fait des commentaires positifs sur la formatrice ou formateur ou sur le contenu des séances, ou ont dit souhaiter une séance plus longue. Quelques personnes voudraient plus d'exemples concrets ou plus d'éléments visuels (ex. : PowerPoint).

L'équipe de formation d'Au bas de l'échelle pour l'année 2010-2011 était composée de (en ordre alphabétique) :

- Khadija Benabdallah, jusqu'à mars 2011
- Marie-Philippe Bourget
- Cathia Cariotte, jusqu'à juin 2010
- Francine de Grandpré, jusqu'à mai 2010
- Véronique Gauthier, jusqu'à juin 2010
- Gessica Gropp, à partir de septembre 2010
- Daniel Jean
- Marie-Noëlle L'Espérance
- David Roy-Létourneau, jusqu'à juillet 2010

Programme Action diversité

Cette année, nous avons mis sur pied un projet-pilote, subventionné par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, par lequel nous cherchions à rejoindre davantage les nouvelles et nouveaux arrivants de communautés qui recourent moins à nos services, notamment ceux des communautés africaines et asiatiques. Le premier volet du projet consistait à améliorer et à offrir plus largement la séance « Halte aux abus » aux groupes qui interviennent auprès des personnes nouvellement arrivées au Québec (recommandation n°3) et le second, à offrir des consultations individuelles à des personnes de ces communautés qui ont des problèmes avec leur employeur.

Halte aux abus

La première étape du volet 1 de ce projet consistait à améliorer la séance en développant davantage sur le harcèlement discriminatoire et les recours qui y sont associés, et en rajoutant quelques conseils pour les

personnes travaillant pour des agences de placement temporaire. La présentation sur PowerPoint et les autres outils qui accompagnent cette séance ont aussi dû être refaits et un prétest a permis de faire les derniers ajustements. L'équipe de formation a reçu la formation nécessaire pour donner la nouvelle séance en janvier et février.

Au 31 mars 2011, plus d'une douzaine de séances « Halte aux abus » avaient été données et plus de 200 personnes nouvellement arrivées y avaient assisté. À la lumière des premières évaluations, cette nouvelle séance semble très appréciée.

En mars 2011, nous avons également offert notre collaboration à l'organisme La Maisonnée pour donner conjointement un atelier de formation sur le thème *La discrimination et le harcèlement psychologique dans le domaine du travail*. Cette activité organisée par La Maisonnée faisait partie du Programme Action diversité du MICC et s'inscrivait dans le cadre de leur projet *Agir contre le racisme et la discrimination*. Il visait à outiller des intervenantes et intervenants pour qu'ils puissent répondre aux questions relatives à leur protection contre la discrimination ou le harcèlement psychologique dans le domaine du travail.

Ont pris part à l'atelier, 19 participantes et participants venus de divers organismes communautaires desservant des personnes de diverses communautés culturelles. Ils se sont dit satisfaits de cette formation.

Service de consultations individuelles

Depuis l'automne 2010, nous offrons un nouveau service d'information individualisé, en collaboration avec des organismes intervenant auprès de

personnes immigrantes. La mise en œuvre du projet diffère d'un organisme à l'autre. Au Service à la famille chinoise du Grand Montréal, par exemple, nous avons rencontré une fois par mois, dans leurs locaux, des personnes ayant vécu des problèmes au travail. Nous leur transmettions l'information par le biais d'un interprète et leur remettions des documents d'information sur les droits au travail. Nous avons également offert ce service à La Maisonnée ainsi que, de façon moins fréquente, au Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants et au Carrefour solidarité Anjou. Puisque nous jugions ne pas rencontrer suffisamment de personnes dans les groupes en offrant ce service de consultations individuelles, nous avons décidé d'ajuster le format de notre nouvelle offre de service. Ainsi, dans le cas de La Maisonnée, nous avons commencé à donner des séances de formation sur les normes du travail dans des églises où les gens venaient récupérer des denrées alimentaires, séances suivies de rencontres individuelles où nous répondions aux questions de celles et ceux qui avaient vécu des problèmes au travail. Ce nouveau service a été très bien accueilli des participants. Ainsi, en date du 30 mars 2011, nous avons rencontré et informé sur leurs droits et recours 33 travailleuses et travailleurs et offert des formations de groupe sur les normes du travail à plus de 160 personnes.

Afin de mieux faire connaître Au bas de l'échelle au sein de la communauté africaine subsaharienne, nous avons aussi fait des présentations sur l'organisme ainsi qu'un court exposé sur les normes du travail, notamment à l'occasion de l'assemblée générale d'Amitiés Canada-Rwanda et d'Interconnexion Nord-Sud, auxquelles ont assisté une soixantaine de personnes.

3. VISIBILITÉ

Lancement et diffusion de *L'ABC des personnes non syndiquées*

Le lancement de la 10^e édition de *L'ABC des personnes non syndiquées* a eu lieu le 6 mai à Au bas de l'échelle. Près de 50 personnes ont assisté au lancement de la 10^e édition : de nombreux collaborateurs et collaboratrices, plusieurs représentants et représentantes d'organismes populaires, communautaires, gouvernementaux et paragouvernementaux ainsi que d'anciennes travailleuses et d'anciens travailleurs permanents et également d'anciens membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne la promotion de *L'ABC*, dans un premier temps, tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices en ont reçu un exemplaire. Le document a ensuite été envoyé à plusieurs ministères et bailleurs de fonds. Dans un deuxième temps, une promotion a été faite auprès de plusieurs organisations syndicales et de nombreux groupes populaires et communautaires. Un bon de commande a aussi été inséré avec la demande de soutien financier envoyée aux syndicats. Finalement, une promotion plus ciblée a été faite auprès des Carrefours jeunesse emploi, des Clubs de recherche d'emploi, des Corporations de développement communautaires (CDC) et des Maisons de jeunes.

Le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail (CIAFT) et la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) ont diffusé l'information dans leur bulletin. Le blogue juridique social.travail.ca, ainsi que le site de ressources de défense de droits et information www.rephl.org en

ont fait mention. La publicité est parue dans *Perspectives CSN*, *Le Monde ouvrier* (FTQ) et dans la revue *Prévention au travail*. Finalement, le bulletin d'information de la CDC Vallée du Richelieu en a parlé dans son numéro de l'hiver 2011.

À ce jour, nous avons vendu plus de 500 exemplaires de la 10^e édition de *L'ABC*. La promotion et les ventes se poursuivent.

Promotion d'Au bas de l'échelle

Afin de mieux rejoindre les organismes qui desservent les communautés culturelles autres que ceux de la communauté haïtienne (prévu dans la recommandation n° 3), de la publicité pour la séance « Halte aux abus » a été envoyée à deux reprises à plus d'une trentaine d'organismes. De plus, une vingtaine de groupes d'Afrique subsaharienne ont reçu de l'information sur nos services. De la publicité a aussi été placée dans *Le Jumelé* ainsi que dans *Le monde africain* et sur le site de *Touki Montréal*.

Nous avons tenu des kiosques d'information au Centre Pauline-Julien dans le quartier Côte-des-Neiges et au Carrefour jeunesse emploi de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce. Plus de 500 personnes, dont la grande majorité provient de communautés culturelles, ont reçu des informations sur leurs droits et recours au travail et ont découvert les services d'Au bas de l'échelle.

Interventions médiatiques

Cette année Au bas de l'échelle a accordé près d'une vingtaine d'entrevues. Les deux dossiers qui ont suscité le plus d'intérêt et attiré l'attention des médias ont été les dossiers portant sur les agences de placement et le salaire

minimum. Ces deux sujets ont aussi déclenché de nombreuses réactions.

En lien avec notre participation à l'émission *Enquête* de *Radio-Canada*, nous avons publié un communiqué et organisé une conférence de presse conjointement avec le Centre des travailleurs immigrants (CTI). Plusieurs médias ont couvert le sujet : les bulletins de nouvelles et le site web de *Radio-Canada*, *CBC Radio*, *Le Devoir*, *The Globe & Mail*, *L'Express*, *Yahoo! Finance* et *Yahoo Actualités*.

Suivant l'annonce faite par la ministre du Travail du taux d'augmentation du salaire minimum, Au bas de l'échelle a émis un communiqué pour souligner l'insuffisance de cette hausse. Plusieurs médias ont alors parlé de nous : *Le Devoir*, *Le Soleil*, *La Presse canadienne*, *journal Métro*, *RDI Nouvelles*, la radio CKRL de Québec, le site cyberpresse.ca et *Yahoo! Actualités*.

La revue *À bâbord*, ainsi qu'*Entre nous*, le bulletin de l'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail ont parlé de la mission d'Au bas de l'échelle et de ses services. Ces articles ont été écrits par des membres de notre conseil d'administration.

La journée sur la disparité de traitement et le 35^e anniversaire de l'organisme ont eu des échos dans l'émission *Midi libre* de la radio CIBL, le *Journal de Rosemont/Petite-Patrie*, *Le Monde ouvrier* (FTQ) et *l'Unité* (Conseil central du Montréal métropolitain CSN).

Deux entrevues ont été accordées à *La Presse*, une sur la restauration comme milieu de travail propice aux infractions aux normes du travail et une autre sur l'attrition dans le secteur public. *Le Jumelé*, bulletin publié par la Table de concertation des organismes au service

des personnes réfugiées et immigrantes, a publié un compte-rendu d'une table ronde sur l'action communautaire autonome à laquelle participait Au bas de l'échelle.

Conférences sur Au bas de l'échelle

Au cours de l'année, Au bas de l'échelle a été plusieurs fois invité à prononcer des conférences dans des cours universitaires ou des colloques. Ces conférences permettent de mieux faire connaître l'organisme et ses services, ainsi que certains problèmes fréquemment rencontrés par les personnes non syndiquées à des acteurs, présents ou futurs, du marché du travail.

Nous avons ainsi prononcé des conférences dans des cours de certificat, de baccalauréat et de maîtrise en relations industrielles ou en travail social à l'Université de Montréal, à l'Université d'Ottawa et à la TÉLUQ. Ces présentations ont porté principalement sur les actions et luttes d'Au bas de l'échelle en lien avec le mouvement des femmes, sur le harcèlement psychologique, sur le travail atypique, ainsi que sur les normes du travail.

Nous avons également fait une présentation sur la vulgarisation juridique dans le cadre du colloque 10^e anniversaire d'Éducaloi, ainsi qu'une conférence sur les 35 ans de défense des droits des non-syndiqués par Au bas de l'échelle au 47^e Congrès de l'Association canadienne de relations industrielles (ACRI)/Colloque international du Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT). Nous avons finalement présenté nos services et nos principaux dossiers devant plus de 200 délégués au Conseil confédéral de la CSN.

Site Internet et page Facebook

L'an dernier, nous avons complètement restructuré notre site Internet : son aspect visuel et son contenu ont été grandement améliorés (recommandation n° 4). Nous y avons ajouté une rubrique « Nouvelles » par laquelle nous informons les internautes de questions d'actualité concernant soit Au bas de l'échelle, soit le droit du travail. Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont consulté notre site Internet, mais en raison de problèmes avec le compteur pendant quelques mois, nous ne sommes pas en mesure de fournir cette année un nombre plus précis.

Nous nous sommes également mis à l'heure des réseaux sociaux et avons créé une page Facebook. À la fin mars 2011, 207 personnes « aimaient » Au bas de l'échelle. Nous informons nos « amis » Facebook des activités d'Au bas de l'échelle (appel à la mobilisation pour une manifestation, invitation à signer une pétition, etc.) ainsi que sur des questions d'actualité en droit du travail (augmentation du salaire minimum, articles de journaux sur les droits au travail, etc.).

4. VIE DÉMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE

Au bas de l'échelle comptait 166 membres au 31 mars 2011. Le membership est constitué de personnes provenant de différents horizons, dont des usagères et des usagers de nos services d'information. Nous comptons aussi parmi nos membres des personnes qui ont tout simplement à cœur la défense et l'amélioration des conditions de travail et de vie des personnes non syndiquées.

La vitalité interne d'Au bas de l'échelle est fortement influencée par plusieurs types d'implication. Celle des membres qui participent à nos assemblées générales, qui sont membres de notre conseil d'administration ou qui s'impliquent bénévolement dans le quotidien d'Au bas de l'échelle. Il y a aussi l'implication des personnes qui nous contactent pour donner un peu de temps à l'organisme, sans être membres au préalable, mais qui se sentent interpellées par notre mission et désirent s'impliquer.

Vie démocratique

Deux assemblées sont tenues chaque année : une assemblée générale annuelle (AGA) en juin et une assemblée générale d'orientation (AGO) à la fin de l'automne. Nous nous assurons de maintenir ainsi un contact direct avec nos membres et de les impliquer dans le développement des orientations de l'organisme. Cette année, 29 membres ont assisté à l'AGA et 17 membres à l'AGO. En tout, 34 personnes différentes ont assisté à l'une ou l'autre de nos assemblées. Au bas de l'échelle a des membres provenant de plusieurs régions du Québec, ce taux de participation est donc satisfaisant. La participation à l'AGO a été un peu faible cette année,

mais notons que cette assemblée suivait de près les activités du 35^e anniversaire d’Au bas de l’échelle auxquelles plusieurs membres avaient participé.

Les membres du conseil d’administration sont élus démocratiquement à l’AGA et sont très impliqués à Au bas de l’Échelle. En plus de prendre des décisions importantes, ils assurent une saine gestion de l’organisme et apportent une aide et un soutien très appréciés de l’équipe de la permanence. Les six membres du conseil d’administration participent à une rencontre mensuelle et s’impliquent dans différents comités. Certains de ces comités sont permanents comme le comité financement et d’autres sont ponctuels comme le comité 35^e anniversaire.

Une fois par année, à la fin de l’été, le conseil d’administration rencontre toute l’équipe de la permanence pour définir les principaux dossiers pour les deux prochaines années. Il propose des priorités d’action qui sont ensuite votées lors de l’assemblée générale d’orientation.

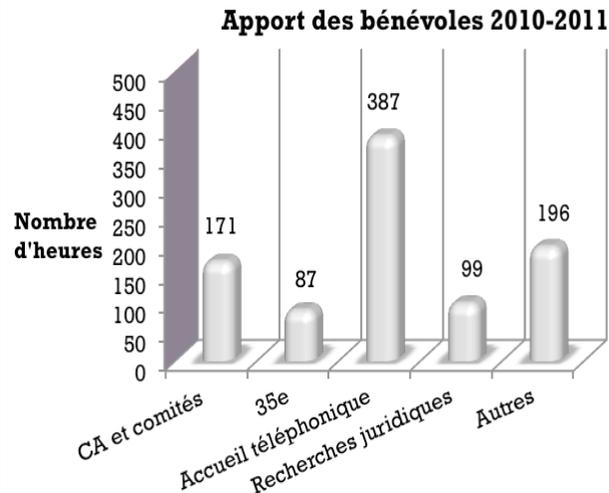
Implication des membres et bénévoles

Plusieurs personnes s’impliquent et donnent de leur temps à l’organisme. Encore cette année, nous avons connu une très belle implication avec tout près de 950 heures offertes bénévolement, quoiqu’un peu moins que l’an dernier (plus de 1 000 heures).

Une partie des personnes bénévoles sont déjà membres de l’organisme lorsqu’elles décident de s’impliquer. D’autres le sont devenus après avoir choisi de donner de leur temps à Au bas de l’échelle. Beaucoup de ces personnes nous ont contactés grâce au Centre de bénévolat de l’est de Montréal et au Centre d’Action bénévole de Montréal. Au bas

de l’échelle correspondait à leurs champs d’intérêt et à leurs disponibilités.

Tableau identifiant les principales implications de nos bénévoles



L’accueil au service d’information téléphonique représente la plus grande proportion de l’apport bénévole, comme vous pouvez le constater dans le tableau ci-dessus. Les personnes à l’accueil vont également accomplir différentes tâches comme la compilation des évaluations des séances de formation. En tout, c’est près de 400 heures qui ont été données à l’accueil téléphonique, légèrement moins que l’année dernière, mais tout de même une très belle implication.

Les activités entourant la journée du 35^e anniversaire d’Au bas de l’échelle ont été rendus possibles grâce à une implication importante des membres de notre conseil d’administration et de personnes bénévoles. Toutes ces personnes ont contribué de différentes façons : planification et organisation de la journée, capsules, animation, bricolages, etc., totalisant plus de 125 heures de bénévolat incluant l’effort consenti par les membres du conseil d’administration (87 heures par les membres et bénévoles et 38 heures par les membres du CA).

D'autres éléments attirent aussi l'attention au sujet de l'implication bénévole. La recherche juridique, essentielle pour nous garder à jour dans la jurisprudence et nous permettre de développer nos analyses dans des dossiers comme le harcèlement psychologique, a cumulé tout près de 100 heures de bénévolat. Nous avons aussi eu cette année un chauffeur bénévole qui a accompagné certains formateurs et formatrices dans leur déplacement.

Enfin, nous ne pouvons passer sous silence tout le travail de bureau et l'effort dans la promotion des services d'Au bas de l'échelle. Beaucoup d'aide a été donnée au quotidien dans la réalisation de diverses tâches comme faire des photocopies et préparer des envois. Ponctuellement, des personnes nous ont accompagnés lors de kiosques ou dans des activités d'affichage.

Tout le soutien qu'apportent les personnes bénévoles est très précieux pour Au bas de l'échelle et nous leur en sommes énormément reconnaissants.

Le conseil d'administration d'Au bas de l'échelle pour l'année 2010-2011 était composé de (en ordre alphabétique) :

- Diane Cormier, trésorière
- Léa-Laurence Fontaine, conseillère
- Geneviève Girard-Gagnon, secrétaire
- Pierre-Antoine Harvey, président
- Élise Lemaire, conseillère
- Jeannette Uwantegé, conseillère

Fête du 35^e anniversaire d'Au bas de l'échelle

La célébration

C'est dans une ambiance d'entraide et de bonne humeur que, à la suite de la journée de réflexion, Au bas de l'échelle a

fêté son 35^e anniversaire (recommandation n° 2). Plusieurs personnes présentes à la journée sont restées pour les festivités, tandis que d'autres membres, militants, militantes, anciens permanents et permanentes et alliés sont arrivés progressivement par la suite.

C'est avec beaucoup d'émotion que l'équipe d'Au bas de l'échelle et son conseil d'administration ont accueilli toutes ces personnes. Plusieurs font parties de l'histoire et des moments marquants de l'organisme. La soirée visait d'ailleurs à souligner, par des témoignages, l'apport de certaines de ces personnes à Au bas de l'échelle. D'abord le témoignage de Jody Freeman, membre d'Au bas de l'échelle au début de son existence, puis membre d'un des premiers conseils d'administration, et surtout, membre de l'équipe de travail pendant près de dix ans, de 1979 à 1988. Ensuite, celui de Stéphanie Bernstein, formatrice pendant un an, puis membre de l'équipe de travail pendant six ans, de 1989 à 1995, qui s'est impliquée activement dans le dossier des travailleuses domestiques et des travailleurs migrants. Elle donne la formation juridique sur les normes du travail et nous soutient de bien des façons par son expertise juridique. Enfin, celui de Brigitte Voyer, permanente de 1988 à 1990 qui a été embauchée en 1995 comme organisatrice du colloque d'Au bas de l'échelle sur le travail précaire organisé à l'occasion du 20^e anniversaire de l'organisme. Bien des rires et des sourires ont été provoqués par ces témoignages et même un peu d'humidité dans les yeux. Des témoignages qui ont rappelé de bons moments à plusieurs et qui en ont inspiré d'autres dans leur implication à Au bas de l'échelle.

Quoi de mieux, quand on fête 35 ans d'existence, que de réserver une belle surprise à ses membres et invités : le dévoilement de son nouveau porte-parole, Marc Béland, comédien bien connu du milieu artistique québécois. Pour le 35^e de l'organisme, il a aimablement accepté de faire la lecture du texte *Des images qui scandent* d'André Leclerc. M. Leclerc était d'ailleurs parmi nous pour cette soirée.

Outre les présentations de témoignages, les remerciements et la lecture de Marc Béland, cette soirée s'est voulue aussi conviviale en accordant un moment aux personnes présentes pour échanger et avoir du plaisir.

Clôture de l'encan silencieux

Tout au long de l'automne, Au bas de l'échelle a sollicité son entourage pour participer à l'encan silencieux. Certains nous ont fait le don de lots, d'autres se sont fait compétition pour les acquérir !

L'objectif était de profiter du 35^e anniversaire pour amasser des fonds pour Au bas de l'échelle. Un encan silencieux nous a semblé une idée intéressante et nouvelle pour notre organisation. C'est donc près de 40 lots regroupant des œuvres d'art, des billets de spectacles, des repas gastronomiques, un séjour à l'hôtel et bien d'autres, qui ont été mis à l'encan. La journée du 12 novembre était le dernier moment pour miser et la soirée clôturait l'encan.

Bulletin

Comme à l'habitude, notre bulletin *Au bas de l'échelle... pas pour toujours* a été publié à trois reprises durant l'année 2010-2011 : à l'été, à l'automne et à l'hiver. Parmi ceux-ci, mentionnons le bulletin spécial pour le 35^e anniversaire de l'organisme. C'est plus de 1 000 bulletins

qui ont été diffusés cette année, soit le même nombre que l'an dernier.

5. FINANCEMENT ET GESTION INTERNE

Recherche et demandes de financement

Campagne de Centraide

Depuis plusieurs années, l'organisme s'implique dans la campagne de financement de Centraide. L'équipe et les membres ont fait preuve de générosité encore cette année.

Recherche de financement

La non-indexation de la plupart des subventions affaiblit encore et toujours la situation financière du groupe. Nous devons travailler inlassablement pour chercher et trouver d'autres sources de financement.

Pour y pallier, d'un côté, nous déployons de plus en plus des efforts pour réduire les coûts de fonctionnement : envois par courrier électronique, conception et impression de documents à l'interne, etc. De l'autre, nous travaillons à chercher et à trouver d'autres sources de financement.

Le 35^e d'Au bas de l'échelle a été une excellente façon d'amasser des fonds. En plus de la commandite pour notre bulletin spécial, nous avons également organisé, pour la première fois, un encan silencieux qui nous a permis de ramasser près de 5 000 \$. Nous pensons répéter l'expérience et en faire peut-être une activité de financement tous les deux ans.

Cette année, nous avons reçu une subvention du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ce qui nous a grandement aidés. Nous avons toujours le soutien de

plusieurs syndicats et nous les remercions chaleureusement de leur solidarité. Leur soutien est primordial !

Équipe de travail

Les organisatrices communautaires de l'équipe de la permanence assument la gestion de l'organisme de manière collective par le biais de réunions d'équipe hebdomadaires. Les décisions sont prises en favorisant le consensus et toutes les voix sont d'égale importance, quel que soit le poste occupé.

En plus de ces réunions, l'équipe se rencontre pour discuter de diverses questions d'organisation interne. Ainsi, plus de six jours ont été consacrés cette année aux prévisions budgétaires, à l'évaluation de la permanence, au bilan annuel, au plan de travail annuel, au plan biennal 2010-2012 (avec la participation du conseil d'administration), aux recommandations pour l'année 2011-2012 et à la révision du contrat de travail, soit une journée de plus que l'an dernier. La secrétaire-comptable participe à certaines de ces réunions. Aucun événement spécial n'est venu rajouter d'heures supplémentaires à ces réunions statutaires cette année.

L'équipe de travail d' Au bas de l'échelle, pour l'année 2010-2011 était composée de (en ordre alphabétique) :

- Marie-Josée Dupuis, responsable des services d'information
- France Frenette, responsable du secrétariat et de la comptabilité
- Mélanie Gauvin, responsable du Front de défense des non-syndiqués et de la vie associative
- Carole Henry, responsable des dossiers politiques et porte-parole d' Au bas de l'échelle

- Lynda Nadeau, responsable du financement, de la promotion et des relations avec les médias
- Ghislaine Paquin, responsable de la formation et de la gestion interne